

Selon votre qualité, votre statut, vous avez plusieurs moyens de rejoindre le mouvement d'aide aux victimes.

Vous pouvez rejoindre le réseau associatif d'aide aux victimes de l'INAVEM en répondant aux [offres d'emploi](#) ou de stages.

Les candidatures spontanées sont à adresser directement aux associations dont vous avez les coordonnées sur ce site.

Vous pouvez également devenir un partenaire de l'INAVEM au niveau national, pour échanger des informations, réfléchir sur des thématiques particulières, conventionner pour certaines prestations de services, ou encore signer la charte d'engagement du 08VICTIMES.

Si vous représentez une association généraliste d'aide aux victimes, vous pouvez solliciter une adhésion auprès du conseil d'administration de l'INAVEM.

Vous pouvez devenir prescripteur des services de l'INAVEM et de son réseau associatif composé de 150 associations sur l'ensemble du territoire, facilement accessible par le 08VICTIMES, numéro d'appel pour les victimes et les professionnels.

